

Une mission pour liquider le régime spécial d'assurance maladie des cheminots !?

conséquence du « pacte ferroviaire » et de la fin du Statut des cheminots ; Les 2 ministres (Transports et Santé) commandent un rapport à l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) pour « expertiser l'intérêt et la gestion harmonisée des prestations d'assurance maladie pour l'ensemble des salariés au niveau de la branche ferroviaire ».

MINISTÈRE DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIREMINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET
DE LA SANTÉ

Paris, le 4.2.2019

Les Ministres

Jusque-là, rien de scandaleux ; pour SUD-Rail, dans le cadre de la défense des conditions d'emplois des travailleurs du rail, il apparaît normal de faire bénéficier à l'ensemble des salariés relevant de la branche ferroviaire des garanties sociales des cheminots. Mais quand on continue la lecture de la lettre de mission, on s'aperçoit que les objectifs du gouvernement ne sont pas forcément ceux-là !

Il vous est ainsi demandé d'expertiser l'intérêt et les modalités d'une gestion harmonisée des prestations d'assurance maladie au niveau de la branche pour l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire, indépendamment du ou des régimes d'affiliation qui seraient *in fine* retenus (régime spécial SNCF et/ou régime général).

Les réponses à ces questions nécessitent une étude préalable que nous vous confions. Ses conclusions devront s'inscrire dans le contexte de convergence progressive des droits des assurés et de transfert de leur gestion vers le régime général.

Les véritables motivations apparaissent donc ... contrairement aux engagements gouvernementaux et de la ministre lors de la grève du printemps dernier, les éléments constitutifs du Statut des cheminots sont remis en cause les uns après les autres !
PEPY et les dirigeants de la SNCF annoncent vouloir modifier en profondeur le Statut et les notations ... Le gouvernement confie une mission pour liquider le régime de prévoyance des cheminots !

CE SONT TOUS DES MENTEURS !!

La CPRP confirme le risque !

La CPRP a, de son côté, transmis une note concernant l'analyse de l'impact de la loi du nouveau pacte ferroviaire, et c'est édifiant !

Des impacts sur le financement du régime de prévoyance

La Caisse n'a pas procédé à ce stade à une évaluation de l'impact des dispositions la loi du 27 juin 2018 sur le financement du régime de prévoyance.

De manière schématique, la fin des recrutements au statut se traduira pour le régime spécial par une perte de cotisations et par une diminution des remboursements de soins.

En tout état de cause, l'intégration financière au sein des comptes de la CNAMTS garantira l'équilibre du système.

Des travaux plus précis pourront être effectués ultérieurement par la Caisse si nécessaire pour mieux cerner les impacts de ces évolutions législatives, même s'il n'existe pas à ce jour de modèle permettant de les évaluer.

C'est clair, en l'état, la conséquence de la fin des recrutements au statut entrainera « une diminution des remboursements de soins » ... c'est inacceptable !

Pour SUD-Rail, le gouvernement doit tenir ses engagements et nous revendiquons que chaque travailleur du rail et chaque entreprise ferroviaire privée cotisent à la CPRP pour garantir les prestations de soins pour toutes et tous ! Les salariés ne seront pas les victimes de la course aux profits lancée par le gouvernement pour servir les subventions publiques de transports aux groupes privés !

Les patrons ne sont jamais contents et en veulent toujours plus !

Alors que la proposition patronale concernant le transfert des cheminots dans le cadre d'une perte de marché TER n'aura trouvé grâce qu'aux yeux de l'UNSA, les patrons vont même, sans aucune pudeur, jusqu'à fustiger le décret qui garantit la rémunération des cheminots et se répandent dans la presse sur l'impossibilité de faire du moins-disant social sur les salaires dans le cadre de l'ouverture à la concurrence... ils montrent là leur vrai visage !

Ouverture à la concurrence : les opérateurs ferroviaires tirent la sonnette d'alarme

D eux points paraissent particulièrement critiquables explique à VRT, Franck Tuffereau, son délégué général. Le premier point concerne le maintien de la rémunération des cheminots. « Tels qu'ils sont écrits pour le moment, les textes prévoient que les nouveaux entrants intégrant des cheminots dans leurs effectifs devront compter dans leur masse salariale le salaire fixe de l'agent et la part variable de son salaire. Ce qui va alourdir leur masse salariale quand ils répondront à un appel d'offres et les désavantagera face à la SNCF



***Les cheminots ne sont pas des coûts ou des marchandises !
Pour garantir nos droits et nos acquis, il va falloir lutter contre ceux qui veulent nous faire basculer dans le moins disant et la précarité !
Dès le 19 Mars, en grève et dans la rue !
Montrons-leur que nous ne nous laisserons pas faire !***

SUD-Rail PARIS NORD- 39BIS BD DE LA CHAPELLE 75010 PARIS

TEL : 01 55 31 88 05
FAX : 01 55 31 88 09

@ : sudrail.parisnord@wanadoo.fr
INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires